



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28/11/2023
Objet : Demande de subvention CMR

L'an deux mille vingt et trois et le 28 novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN
Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,
BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO
Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN
Sylvie. Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/11/ 2023

Délibération n° 2023/06/58

OBJET : Demande de subvention CMR

Mme le Maire rappelle les différentes délibérations concernant le retour du programme de musique à l'école assuré par les CMR, à la charge de la commune.

Mme le Maire de solliciter une aide financière pour l'année 2024, au titre du Fonds départemental d'aide aux écoles de musique, théâtre, danse.
pour un montant de 6196.35 € selon le plan de financement suivant:

DEPENSES		RECETTES	
Coût	12392.70	Commune	6196.35
		Conseil départemental	6196.35
Total	12392.70	Total	12392.70

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'aide financière du département selon le plan de financement présenté,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Malijai,
Le 28 novembre 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com